

DG/2002/93
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours
de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de l'ouverture de la troisième
Table ronde des ministres de la culture
« *Le patrimoine immatériel, miroir de la diversité culturelle* »

Istanbul, 16 septembre 2002

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre de la culture de Turquie,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux, à mon tour, d'ouvrir cette troisième Table ronde des ministres de la culture qui, en cette Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, et à quelques jours de la clôture du Sommet de Johannesburg, revêt une importance toute particulière.

Le fait que vous ayez répondu si nombreux à l'invitation de l'UNESCO dit de façon assez éloquente la prise de conscience grandissante, au sein de la communauté internationale, de l'importance que représente désormais la défense conjointe de la diversité culturelle et du patrimoine culturel immatériel.

Permettez-moi cependant tout d'abord de dire à quel point nous sommes reconnaissants aux autorités turques d'avoir accepté d'accueillir cette réunion dans le site d'enchantement qu'est la ville d'Istanbul, haut lieu du patrimoine mondial. Je sais que votre pays, Monsieur le Président, s'est dépensé sans compter pour organiser cette Table ronde dans les meilleures conditions. Permettez-moi donc, au nom de l'UNESCO, de vous exprimer toute notre gratitude. Sachez également, Monsieur le Président, combien votre présence nous honore.

J'exprime également toute ma reconnaissance à Son Excellence Javier Pérez de Cuellar, pour le vibrant plaidoyer qu'il vient de faire en faveur du patrimoine immatériel, de la diversité culturelle et du développement durable.

Enfin, je souhaite encore une fois exprimer toute ma reconnaissance aux ministres de la culture, aux chefs des délégations et à leurs membres, ainsi qu'aux observateurs, venus nombreux pour participer ou assister aux débats. Ces rencontres, qui font écho aux relations quotidiennes que nous entretenons avec vos délégations permanentes ou commissions nationales auprès de l'UNESCO, jouent pour nous un rôle fondamental, à la fois pour prendre la mesure de vos attentes et enrichir notre vision des politiques à mener en matière de développement culturel.

A toutes et tous, donc, j'exprime mes plus vifs remerciements.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Voici bientôt deux ans que la deuxième Table ronde, à laquelle nombre d'entre vous ont participé, s'est tenue à l'UNESCO. Elle avait pour thème, vous vous en souviendrez, « La diversité culturelle et les enjeux du marché ». Les débats auxquels elle a donné lieu ont été passionnants, et passionnés. A tel point qu'il vous a été impossible de vous accorder sur un communiqué final. Nous nous sommes donc

quittés, dans le feu des débats, avec le sentiment que nous ne pouvions plus avancer au-delà. Et pourtant, moins d'un an après, lors de la 31^e session de la Conférence générale, c'est à l'unanimité, et par acclamation, que les Etats membres de l'UNESCO ont adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Déclaration qui fera date, j'en suis persuadé, non seulement dans l'histoire de l'UNESCO, mais dans celle de l'humanité tout entière.

C'est ainsi que je souhaite introduire cette troisième Table ronde, dont le thème est cette fois « Le patrimoine immatériel, miroir de la diversité culturelle ». Pour vous rappeler que les débats animés sont souvent les plus fructueux, et que les approches qui semblent au départ éloignées, voire opposées, peuvent déboucher sur des positions communes, qui n'en ont que plus de force.

La Déclaration sur la diversité culturelle pose un certain nombre de principes, dont l'un est essentiel à mes yeux : « la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que la biodiversité dans l'ordre du vivant ». Qu'on ne se méprenne pas : il ne s'agit pas ici de verser dans une attitude conservatoire, qui chercherait à tout prix à figer les témoignages du passé en se défiant de la modernité. « C'est le fait de la diversité qui doit être sauvé, non le contenu historique que chaque époque lui a donné et qu'aucune ne saurait perpétuer au-delà d'elle-même. » Ces mots si justes, ce sont ceux de Claude Lévi-Strauss. L'UNESCO les a fait siens depuis longtemps.

Or il est clair que la diversité culturelle, qui s'exprime en particulier à travers la création artistique et les biens et services culturels, ne peut se concevoir sans une politique adaptée de préservation des patrimoines, socle sur lequel se fondent les échanges, l'innovation et la créativité. Nous devons avoir une approche plus globale des témoignages de nos cultures, et faire en sorte qu'ils ne soient plus pris isolément, mais dans le tissu de relations entretenues avec leur environnement physique – culturel et naturel – et non physique. Nous devons également reconnaître que le patrimoine immatériel, parce qu'il regroupe l'ensemble des pratiques et représentations, espaces ou formes d'expression témoignant de la créativité des sociétés humaines, joue un rôle essentiel dans la construction des identités, des cultures et des imaginaires. M. De Cuellar nous en a livré quelques illustrations édifiantes lors de son brillant exposé.

Sans revenir sur vingt années d'évolution du contenu de la notion de patrimoine culturel, il me semble bien que les esprits sont en quelque sorte mieux disposés aujourd'hui à renouveler leur approche du patrimoine mondial, et à donner toute l'attention qu'il mérite au patrimoine immatériel, encore très largement négligé au profit d'une conception essentiellement monumentale.

Outre les évolutions de la pensée scientifique, cette situation nouvelle tient sans doute au fait que nous avons tous pris conscience d'une urgence.

La déperdition progressive de ce patrimoine dans plusieurs régions du monde et sa vulnérabilité aux effets extrêmes de la mondialisation, alors même qu'il joue un rôle essentiel dans la perpétuation de la diversité culturelle et de la créativité humaine, appelle en effet un sursaut de notre part.

Il nous faut donc à présent conjuguer nos efforts pour faire vivre ce patrimoine. Il y va de notre capacité à maintenir les liens devant unir défense de la diversité culturelle, sauvegarde du patrimoine mondial et respect du développement durable, qui reste le seul garant d'une vision globale de l'humanité à même de se renouveler de façon juste et équitable. Ce fut d'ailleurs l'une des grandes leçons du Sommet de Johannesburg, où la diversité culturelle a été comprise comme indissociable de l'économique, du social et de l'écologique, et a été qualifiée de « force collective » au service du développement durable dans la Déclaration politique qui a conclu le Sommet.

Pour réussir ce dessein, différentes voies d'actions possibles s'offrent à nous :

D'une part, encourager tous les Etats, avec le concours actif des chercheurs, créateurs et détenteurs de culture, à mieux identifier les formes et expressions du patrimoine présentes sur leur territoire, en dressant par exemple des inventaires et des registres, ou en instituant des centres de ressource et de documentation.

D'autre part, mieux mettre en valeur et promouvoir l'extrême diversité des formes de la culture immatérielle, en sensibilisant les Etats et les communautés responsables à la valeur d'un tel patrimoine et à leurs responsabilités à son égard : par exemple, par l'adoption de législations nationales, la création d'organes locaux et nationaux de gestion, ou la mise en œuvre programmes éducatifs.

Enfin, mobiliser la communauté internationale en faveur de la sauvegarde de ce patrimoine, grâce à la mise en place de mécanismes de coopération et d'assistance, techniques et financières. La Proclamation des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, que j'ai inaugurée en mai 2001 et dont nous entamons actuellement la deuxième édition, a été à cet égard une expérience novatrice et riche d'enseignements. Nous avons eu pour souci constant, à travers ce processus, de donner au plus grand nombre de pays la possibilité de faire valoir la richesse de leur patrimoine, de proposer des plans d'action concrets de sauvegarde, et de mettre en avant des politiques nationales ou multinationales spécifiques.

C'est également dans le même esprit que l'UNESCO est actuellement engagée dans la préparation d'une convention internationale, dont l'avant-projet sera soumis à l'appréciation des experts gouvernementaux de tous les Etats membres dans quelques jours à Paris, du 23 au 27 septembre.

Ce qui me paraît ici le plus important dans les trois orientations que je viens d'esquisser, c'est l'interaction nécessaire et souhaitable entre politiques nationales et action internationale, cette dernière étant à la fois un stimulant et un catalyseur. Cette

interaction doit guider nos débats et orienter nos propositions, car c'est dans le respect et la reconnaissance des différences et des spécificités nationales que l'on accèdera au consensus.

Certes, nous n'avons pas choisi la facilité : diversité de compréhension et d'interprétation sur la nature même du patrimoine immatériel et du champ qu'il recouvre, diversité des conceptions et systèmes juridiques existants, diversité des expériences nationales en matière de politiques publiques culturelles.

Cette diversité ne doit pas nous arrêter, mais nourrir nos questionnements et nos initiatives.

Toutes les réunions internationales d'experts que nous avons organisées depuis trois ans sur le patrimoine immatériel ont considérablement fait progresser notre perception de ce domaine aussi vaste que complexe. La mise en place de la Proclamation des chefs d'œuvre a requis nombre de mises au point sur les questions de terminologie et de définition. Ce travail, en constant perfectionnement, est d'une grande aide pour notre progression vers l'avant-projet de convention, qui requiert davantage encore de précision. Car la question qui se pose à nous est de comprendre quel type d'action est le plus approprié pour participer à la sauvegarde de ce patrimoine au niveau international, et quel type d'articulation entre action nationale et internationale peut être envisagé. Je voudrais à cet égard remercier le Président Bedjaoui, ancien Président de la Cour internationale de justice et actuellement Président du Conseil constitutionnel de la République algérienne, pour la généreuse contribution qu'il a bien voulu nous apporter en acceptant de présider les travaux des groupes d'experts qui se sont réunis à plusieurs reprises cette année pour donner corps à un premier canevas d'avant-projet de convention.

Les initiatives se sont multipliées : adoption de mesures spécifiques et de législations nationales, organisation de séminaires régionaux, campagnes nationales de sensibilisation, mise en place de prix. Je tiens ici à saisir l'occasion qui m'est offerte pour remercier chaleureusement les Emirats arabes unis pour leur générosité à travers l'institution du prix Cheikh Zayed Bin Sultan Al Nayan, permettant une plus grande reconnaissance aux expressions exceptionnelles du patrimoine immatériel.

Je souhaite également de remercier solennellement tous les autres pays donateurs, comme la République de Corée à travers le Prix Arirang - qui, à la mesure de leurs moyens, soutiennent avec constance les efforts de l'UNESCO en faveur de la sauvegarde et promotion du patrimoine culturel immatériel.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Avec cette table ronde, j'ai le sentiment que nous entrons dans une nouvelle phase historique des débats et des concertations. Votre statut de décideurs et d'acteurs politiques de premier plan vous permet en effet, après de longues années nécessaires d'interrogations et de gestation, d'inscrire le patrimoine culturel immatériel sur un agenda politique précis. C'est incontestablement un grand tournant.

Pour ma part, je souhaite que nous puissions pleinement profiter de votre présence pour mesurer le chemin parcouru par chacun au niveau national, évaluer les propositions et les expériences, et tracer de nouvelles perspectives pour l'avenir. La préoccupation de l'UNESCO est bien entendu de trouver, à la lumière de celles-ci, le meilleur moyen d'agir au niveau international, en définissant quel type de coopération est le plus adaptée pour les soutenir. Et je souhaite ici répéter, pour les appuyer avec force, les propos que vous venez de nous tenir, M. De Cuellar : « Les interactions et les partenariats internationaux sont des rouages essentiels dans la recherche de solutions créatives, et supposent la volonté de poser des questions audacieuses. Il faut pour cela être prêt à réfléchir à de nouvelles définitions, à dépasser les anciennes oppositions, et à contribuer à dresser de nouvelles cartes mentales. »

C'est pourquoi au-delà de la présentation des expériences nationales distinctes auxquelles nous serons très attentifs, je ne peux vous cacher que je compte sur vous pour redonner foi et vigueur au principe de solidarité internationale, qui seul peut nous donner les moyens suffisants d'offrir une dimension mondiale à la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Ensemble, je suis persuadé que nous saurons accomplir un tel dessein.

Je vous remercie de votre attention.